

## **Fiche de mission**

### **MEMBRE DE LA COMMISSION DU PARTENARIAT INTERNATIONAL**

#### **Préambule**

Au niveau national, le conseil d'administration décide de la création de commissions dans des domaines qu'il juge utile pour proposer et conduire les stratégies de l'association.

Chacune de ces commissions est régie par un cahier des charges approuvé par le conseil d'administration. Les commissions sont constituées :

- de membres désignés par les organisations adhérentes et par les « assemblées régionales »,
- et de membres désignés par le conseil d'administration

Chaque commission est animée par un président, élu par les membres de la commission, appelé à rendre compte au conseil d'administration, qui en fait état lors de l'AG annuelle, du travail effectué par la commission chaque fois que le conseil d'administration le jugera nécessaire.

*(Article 9.1 du Règlement Intérieur du CCFD-Terre Solidaire validé par l'Assemblée générale du 29-30 août 2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 9 mai 2022).*

#### **Mission de la Commission du Partenariat International**

La CPI a pour missions de :

- répondre aux demandes du CA sur des stratégies à suivre en matière de partenariat ;
- proposer des stratégies de partenariat international au CA ;
- alerter le CA si nécessaire sur des problématiques ou des stratégies pays ;
- valider lors des CTP les partenaires et leurs projets, présentés par la DPI ;
- rendre compte de ses actions et du respect des orientations fixées par le CA ;
- être un espace de formation et de montée en compétence pour ses membres.

La CPI est un espace de formation, de mutualisation d'expériences et de discussion où bénévoles et salariés débattent et s'approprient une vision commune et cohérente du partenariat au CCFD-Terre Solidaire.

La Commission du Partenariat International a pour objectifs de :

- discuter et proposer au Conseil d'Administration les stratégies de partenariat, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Rapport d'Orientation, des notes de positionnement politique ou de tout autre positionnement stratégique de l'association touchant au partenariat international ;
- en CTP, discuter et décider l'ouverture ou la clôture de partenariats, ainsi que les engagements du CCFD-Terre Solidaire auprès des partenaires, sur proposition de la DPI, par délégation du Conseil d'Administration, dans le cadre des stratégies qu'il a adoptées ;
- être un lieu de réflexion prospectif et de débat d'idées pour alimenter les réflexions liées aux évolutions stratégiques du CCFD-Terre Solidaire en termes de partenariat international, à partir de l'évolution du contexte, des discussions partenariales, des retours des régions et des MSE ;
- contribuer à alimenter également les réflexions sur les axes thématiques retenus par le CCFD-Terre Solidaire, en lien avec la Commission Axes Thématiques ;

- participer à l'information du Conseil d'Administration et à celle du réseau des bénévoles et contribuer à leur mobilisation sur les thèmes du partenariat international ;
- faciliter les stratégies régionales de rapprochement avec nos partenaires, notamment par le partage et la mutualisation des expériences entre régions, MSE et partenaires.

La CPI se réunit une fois par an, pendant le week-end.

Les bénévoles de la CPI sont répartis au sein des Commissions territoriales ou thématiques du partenariat (CTP) qui se réunissent une fois dans l'année par zone géographique. Des réunions en visioconférence seront organisées si nécessaire pour des décisions urgentes, pour des échanges avec le.la chargé.e de mission sur la situation du pays, et chaque fois que cela semblera nécessaire.

Les commissions territoriales ou thématiques du partenariat sont au nombre de 10 :

- Sahel – Afrique Centrale
- Golfe de Guinée
- Afrique Australe - Océan Indien - Grands Lacs
- Pays Andins - Amazonie - Mésio-Amérique
- Cône Sud - Caraïbes - Brésil
- Mékong - Chine
- Asie du Sud - Iles
- Afrique du Nord - Moyen-Orient
- Balkans - Roms
- Migrations Internationales

Chaque région peut avoir jusqu'à 10 élue.es à la CPI, un.e seul.e par CTP.

Les CTP ont pour objectifs de :

- examiner et donner un avis au Conseil d'Administration concernant les plans stratégiques pluriannuels des différentes zones géographiques/programmes thématiques proposés par la DPI ;
- valider sur mandat du Conseil d'Administration :
  - o les plans d'actions annuels des différentes zones géographiques/programmes thématiques,
  - o les désengagements de partenariat,
  - o les nouveaux partenariats,
  - o les initiatives en instruction complète.
- être aussi un lieu de formation pour les bénévoles qui acquièrent des compétences sur le suivi des projets menés par le CCFD-Terre Solidaire et sur le contexte de leur zone ou thématique ;
- examiner les évaluations effectuées auprès de nos partenaires et en particulier leurs performances sur les priorités thématiques du CCFD-Terre Solidaire ;
- solliciter éventuellement la DPI pour des évaluations des initiatives soutenues par le CCFD-Terre Solidaire.

« Participer à la CPI me met au cœur de la mission historique du CCFD-Terre Solidaire en tant que bénévole membre d'un mouvement de la collégialité. [...]

Lors de la CPI, nous réfléchissons au partenariat, de sa mise en œuvre à son évolution, ainsi que sur des thèmes particuliers comme la promotion des femmes, l'agro-écologie, etc.

Les évolutions dans l'animation de la CPI, la convivialité instaurée par les responsables et « l'ancienneté » m'ont fait acquérir de la confiance et me sentir bien au sein de la CPI. Les membres de la CPI sont ainsi des bénévoles « éclairés.ées » avec une certaine expertise sur le partenariat. [...]

Je fais également partie de la CTP « Sahel, Centre et Corne de l'Afrique » (Sénégal, Mali, Centre-Afrique, Tchad...). Lors de nos réunions, nous examinons et votons les nouveaux partenaires et projets qui ont vocation à être soutenus par le CCFD-Terre Solidaire. J'apprécie ce travail en groupe plus restreint où les chargés.ées de mission de la DPI partagent leur travail avec les partenaires et les problématiques rencontrées. Nous avons aussi un temps en commun Afrique avec les deux autres CTP du continent africain. Les bénévoles sont ainsi mis en responsabilité afin de tenir leur place dans la gouvernance.

Cette expérience, que je souhaite à beaucoup, a renforcé mon attachement au CCFD-Terre Solidaire et la place que l'ACO y prend. »

*Paul Magnan, bénévole dans l'Eure et membre de l'Action Catholique Ouvrière (ACO).*

## Engagements des membres de la Commission du Partenariat International

Les membres de la CPI sont membres d'une CTP et doivent :

- être adhérent.e au CCFD Terre Solidaire, avoir pris connaissance et respecter la charte du bénévole adhérent ;
- connaître le CCFD-Terre Solidaire et ses orientations et se former pour exercer au mieux leur mandat ;
- s'engager à participer aux réunions de la CPI et de la CTP et à consacrer le temps nécessaire à leur préparation ;
- avoir une appétence, un intérêt, pour une zone géographique ;
- être disposé.e à se former et à partager / transmettre à la région les problématiques de solidarité internationale ainsi que la stratégie et l'approche partenariale du CCFD-Terre Solidaire ;
- être disponible pour participer aux assemblées régionales annuelles.

## Durée de la mission

Conformément au cahier des charges de la Commission du Partenariat International approuvé par le conseil d'administration, les membres des commissions nationales ont un mandat de 3 ans renouvelable une fois<sup>1</sup>.

Avec tous nos remerciements et encouragements pour votre engagement !

---

<sup>1</sup> Cahier des Charges CPI-CTP 2021